



## Séminaire annuel du Centre européen pour les langues vivantes (CELV)

### L'appel à manifestations d'intérêt pour le programme 2020-2023

*Lundi 11 mars 2019 au CIEP de Sèvres  
1 avenue Léon Journault – 92 318 SEVRES – Tel. 01 45 07 60 00  
[www.ciep.fr](http://www.ciep.fr)*

Inscription avant le 22 février 2019 : **Anastasia VASILEIOU** : [anastasia.vasileiou@culture.gouv.fr](mailto:anastasia.vasileiou@culture.gouv.fr)

Séminaire annuel organisé par la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération /DREIC et la direction générale de l'enseignement scolaire / DGESCO (ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation), la délégation générale à la langue française et aux langues de France / DGLFLF (ministère de la Culture) et le Centre international d'études pédagogiques / CIEP, en collaboration avec l'inspection générale de l'éducation nationale

## Programme

Lundi 11 mars 2019

9h30-10h00 *Café d'accueil*

10h00-10h30 **Ouverture** par Pierre-François Mourier, directeur du Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

**Objectifs et déroulement du séminaire** par la délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération (Hervé Tilly) et la direction générale de l'enseignement scolaire (Benoît Gobin), la délégation générale à la langue française et aux langues de France (Claire Extramiana) et le CIEP (Bernadette Plumelle)

10h30-11h00 **L'appel à manifestations d'intérêt du CELV 2020-2023** par Marisa Cavalli, consultante au CELV

11h00-11h30 **Le plan langues du MENJ en lien avec les projets du CELV**

Le point de vue de l'Inspection générale de l'Éducation nationale  
L'impact des travaux du CELV sur la politique du ministère de l'Éducation nationale,  
Benoît Gobin, DGESCO

11h30-12h30 **Le projet EOL** (Des environnements d'apprentissage optimisés pour et par les langues) avec Jonas Erin, IGEN, coordonnateur du projet EOL, et Benoît Gobin, DGESCO

12h30-14h00 *Déjeuner*

14h00-15h00 **Porter un projet au CELV : témoignages d'experts français**

15h00-16h30 **Accompagnement des candidats pour la réponse à l'appel à manifestations d'intérêt du CELV**, avec Marisa Cavalli, consultante au CELV

16h30-17h00 **Conclusion**

**Intervention de Bronka Straus**, représentante de la Slovénie au CELV  
Mot de conclusion des organisateurs

## Objectifs du séminaire

1. Diffuser l'appel à manifestations d'intérêt du CELV pour 2020-2023 : <http://www.ecml.at/call> (*nota bene* : l'appel sera clos le 22 avril 2019) ;
2. Mettre en lumière les priorités en matière d'enseignement des langues au niveau national ;
3. Mieux faire connaître le CELV aux cadres de l'Éducation nationale intervenant dans le domaine de l'enseignement des langues (étrangères, régionales, de scolarisation) ainsi qu'aux enseignants - Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), universités, élémentaire et secondaire ;
4. Réunir les experts français impliqués dans les travaux du CELV (coordinateurs de projet, membres d'équipe de projet, partenaires associés, participants aux ateliers).

### **Public**

Maximum : 100 personnes

Délégués académiques aux relations européennes, internationales et à la coopération, enseignants référents pour l'action européenne et internationale, enseignants référents académiques *eTwinning*, enseignants référents académiques Erasmus +

Enseignants des ESPE

Professionnels de l'enseignement des langues

## Rappel sur le Centre européen pour les langues vivantes

**Le CELV, institution du Conseil de l'Europe** créée en 1995, aide les acteurs clés au sein des États membres à rapprocher les politiques d'éducation aux langues des pratiques. Le CELV est à la fois une **institution** à visée politique et un **service éducatif** mettant en place un programme d'activités. **Ses objectifs** :

- aider ses 33 États membres à mettre en œuvre leurs politiques d'éducation aux langues ;
- offrir une plate-forme internationale pour la promotion de l'innovation et des bonnes pratiques dans l'apprentissage et l'enseignement des langues vivantes ;
- mettre en place un programme pluriannuel de projets ;
- animer des réseaux européens d'experts.

Près de 200 experts français ont participé aux différents projets depuis sa création en 1995. Le CELV met actuellement en place des ateliers nationaux cofinancés par la Commission européenne dans le cadre d'un partenariat.

Le CELV est financé par ses États membres. **La contribution française** (261 000 EUR en 2019) au budget de fonctionnement du CELV est assurée par **la délégation générale à la langue française et aux langues de France**, qui représente la France au comité de direction du CELV. **La délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération** (MENESR) est responsable, aux côtés de l'Inspection générale de l'Éducation nationale et de la direction générale de l'enseignement scolaire, de la nomination des experts représentant la France dans les ateliers mis en place par le CELV à Graz. **Le Centre international d'études pédagogiques** est le point de contact du CELV en France ; il informe à ce titre sur l'actualité du CELV *via* sa lettre d'information, *Le Courriel européen des langues*. Enfin, le suivi du CELV est assuré par un groupe interministériel où siègent les représentants des services mentionnés.